



VEREINIGUNG PHARMAFIRMEN
IN DER SCHWEIZ
ASSOCIATION DES ENTREPRISES
PHARMACEUTIQUES EN SUISSE
Baarerstrasse 2, Postfach 4856, 6304 Zug

Communiqué de presse

Une décision décevante du Conseil fédéral en matière de politique de santé

Zoug, le 29 avril 2015 – La vips, l'Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse, est surprise et très déçue par la décision prise aujourd'hui par le Conseil fédéral concernant l'instauration d'un nouveau système de fixation des prix. Le but du Conseil fédéral est de stabiliser les coûts pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance de base à travers des modifications d'ordonnances. L'aspect positif à noter est qu'à l'avenir, l'utilité d'un médicament devrait être un peu mieux prise en compte au moment de la fixation du prix que jusqu'à présent. Dans les faits, les mesures décidées par le Conseil fédéral visent néanmoins, pour l'essentiel, à reprendre plus largement une série de réglementations étrangères dans les mécanismes de fixation des prix des médicaments en Suisse, en raison d'une dépendance accrue aux fluctuations des cours du change. Un problème qui va encore prendre énormément d'ampleur suite à l'abandon de la liaison du franc à l'euro. Le nouveau modèle de prix repose sur l'application d'une politique du prix le plus bas pour les médicaments en Suisse, l'idée étant de faire baisser encore le niveau des prix dans notre pays, alors qu'il est déjà comparable à celui des six pays de référence actuels, et ce, indépendamment du niveau des prix et des coûts en Suisse, supérieur d'environ 34% à celui relevé dans les six pays en question. La vips est d'autant plus surprise par la décision du Conseil fédéral que les propositions de mesures présentées par ce dernier s'étaient heurtées, lors de l'audition, à une forte opposition des cantons, des partis politiques, des associations économiques et des organisations du secteur de la santé. Par ailleurs, cette décision ne tient aucunement compte des propositions parlementaires sur le nouveau modèle de prix, pourtant soutenues aussi par le Conseil fédéral. A moyen terme, le nouveau modèle du prix le plus bas adopté par le Conseil fédéral aura des conséquences négatives pour le secteur de la santé en Suisse ainsi que pour l'économie helvétique. Le modèle de prix qui a été annoncé met en péril la disponibilité de médicaments très bon marché et l'introduction de nouveaux médicaments innovants. Dans sa réponse à l'interpellation du Conseiller national Jean-François Steiert (14.3993), le Conseil fédéral avait déclaré à juste titre qu'en cas de baisse des prix, il ne serait «peut-être plus possible d'approvisionner la population suisse». Des premières demandes de retrait de médicaments de la liste des spécialités ont d'ailleurs déjà été transmises à l'Office fédéral de la santé publique. Pour certains médicaments, cette situation conduira nécessairement à l'apparition d'une société à deux vitesses. Mais la décision du Conseil fédéral aura également de graves répercussions pour les entreprises pharmaceutiques, en particulier les petites et moyennes produisant en Suisse, ainsi que pour leurs sous-traitants. En raison d'une plus forte pression sur les coûts, les entreprises pharmaceutiques vont être amenées à réaliser des économies en termes de structures et de salaires. De nouveaux emplois vont être perdus ou délocalisés. Et pourtant, les cantons, les partis politiques et les associations économiques ont attiré très

tôt l'attention des autorités sur ces risques. La vips mettra tout en œuvre pour que la Suisse puisse continuer à être approvisionnée en médicaments, même si le très haut niveau de qualité dont bénéficient aujourd'hui tous les patients ne pourra sans doute plus être maintenu.

Pour toute information complémentaire: Walter P. Hölzle, président, Thomas Binder, directeur, tél. 041 727 67 80